

COMMUNE DE
VEROSSAZ

ALERTE RESTRICTION D'EAU



En cette période de sécheresse, et malgré les quelques orages qui pourraient nous arroser, des difficultés sont rencontrées au niveau de l'approvisionnement en eau. Il est impératif de ne pas gaspiller l'eau potable et d'arrosage, afin d'éviter une pénurie.

La Commune de Vérossaz demande à la population de respecter scrupuleusement les mesures énumérées au verso. Tout doit être fait pour éviter une pénurie qui conduirait à des mesures plus strictes, avec des conséquences regrettables.

La levée des restrictions sera publiée sur notre site internet www.verossaz.ch ainsi qu'au pilier public.

Nous remercions la population pour sa collaboration et comptons sur la compréhension de chacun et de chacune afin d'éviter des mesures ultérieures plus restrictives.

RESTRICTION D'EAU - MESURES A ADOPTER



Interdiction d'arroser les pelouses et espaces verts, hors potagers. Arrosage des potagers avant 8h ou après 20h pour que l'eau puisse pénétrer dans la terre. Avec la chaleur en journée, l'eau s'évapore.



Interdiction de laver les véhicules.



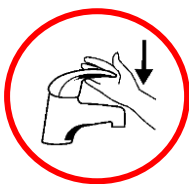
Interdiction de remplir les piscines. Remise à niveau uniquement dès 20h00 ou avant 8h00.



Interdiction de prendre de l'eau dans les cours d'eau et d'y installer des aménagements.



Les fontaines communales seront mises hors services.



Fermez votre robinet lorsque vous vous lavez les dents ou vous savonnez sous la douche.



Plutôt que de laisser couler l'eau longtemps pour qu'elle soit fraîche, remplissez des bouteilles et mettez-les au frigo.



Utilisez une bassine pour laver vos salades et légumes et récupérez l'eau pour arroser vos plantes et potagers.